

Secrétariat du CCAS :
02 40 13 40 02

LES ADRESSES UTILES

Aides aux familles, personnes handicapées et âgées

Centre Médico-social (Assistante Sociale)

4 rue Lavoisier (Zone Artisanale)
44140 Aigrefeuille-sur-Maine
02 40 06 62 32

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

22 rue de Malville
44937 Nantes cedex 9
0810 25 44 10

ADMR (Services à la personne)

Maison des Services
17 avenue de la Vendée
44140 Aigrefeuille-sur-Maine
02 40 54 84 45
paysduvignoble@fede44-admr.org

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination - séniors)

26, Rue de l'Ancienne Mairie
44190 Saint Hilaire de Clisson
02 85 52 16 39

MDPH (Maison départementale Personnes Handicapées)

300 route de Vannes - 44701 Orvault
02 28 09 40 50

POLE EMPLOI

7 Allée du Chantre - 44190 Clisson
39 49

MISSION LOCALE

Place Maurice Renoul - 44190 Gorges
02 40 36 09 13

SEMES

Zone Tabari Sud - 1 rue des Filatures
44190 Clisson
02 40 03 93 54 / clisson@semes-44.fr

RESTOS DU CŒUR

Place du Champ de Foire - 44190 Clisson
09 81 79 78 85
ad44.clisson@restosducoeur.org
Permanence le mercredi de 14h à 16h

VESTIAIRE SOLIDARITE

Place du Champ de Foire - 44190 Clisson
Permanence le mercredi de 14h à 16h

ADIL (Agence Départementale Information sur Logement) - Clisson

02 40 80 17 80

ADAR (Association d'aide aux personnes à domicile)

300 forum d'Orvault
44700 Orvault

ADT : aide à domicile pour tous

9 Rue Marcel Sembat - 44100 Nantes
02 51 80 61 20

Transports à la demande - Lila à la demande Vignoble

02 40 54 86 19

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Remouillé



ÉDITO

La « Commission Communale d'Action Sociale » appelée communément « CCAS » est l'institution locale de l'action sociale.

Cette commission est composée du Maire, de 5 élus du Conseil Municipal et de 5 personnes de la société civile résidant dans la commune.

Les contextes : économique, familial, sociétal, conduisent certains citoyens dans des difficultés financières et/ou sociales et ont besoin d'un soutien. Le CCAS prend toute sa place dans l'écoute, les conseils, l'aide matérielle et/ou financière afin d'apporter un soutien ponctuel ou un accompagnement à ses citoyens afin qu'ils ne puissent pas être isolés.

L'exclusion ne devrait concerner personne : la combattre, trouver des solutions devrait être l'affaire de chacun d'entre nous. L'action sociale est une chaîne dont tous les maillons sont importants : ne cassons JAMAIS cette chaîne humaine.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez surtout pas à franchir la porte de votre maison municipale : la mairie. Nous sommes là pour vous aider en toute confidentialité.

Jérôme LETOURNEAU
Président

Josette BOUSSONNIERE
Vice-Présidente

LE LEXIQUE DES AIDES SOCIALES

CMU : Couverture Médicale Universelle

[Aide Médicale pour les personnes ne pouvant pas bénéficier de la couverture de base (sous conditions de ressources) - CPAM 36 46]

RSA : Revenu de Solidarité Active

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

[Pour les séniors de + de 60 ans : Pôle Personnes Agées - Personnes Handicapées - Conseil départemental]

PMI : Protection médicale Infantile

Un CCAS, qu'est ce que c'est ?

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public administratif communal de la collectivité territoriale.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), prévention et animation pour les personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance / jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

Les membres du CCAS

Les élus :

- Jérôme LETOURNEAU, Maire
- Josette BOUSSONNIERE, Adjointe
- Magali BONNET-AMELINE, Adjointe
- Daniel DURAND, Adjoint
- Sonia BLANCHET, Conseillère
- Sandrine TEISSEDE, Conseillère

Les membres de la société civile :

- Annick CORBINEAU
- Brigitte DANIEL
- Maryvonne GUIBERT
- Ophélie LAIR
- Béatrice SEGUIN

Les objectifs de la commune

Les membres du Conseil d'administration du CCAS de Remouillé a à cœur de :

- Œuvrer dans la proximité pour tous les citoyens,
- Être à l'écoute de tous
- Accompagner socialement les administrés dans leurs démarches administratives.
- Favoriser l'intergénérationnel en créant des événements où jeunes et moins jeunes se retrouvent

Le CCAS possède son propre budget, dissocié de la commune. Ce budget annexe de la collectivité doit présenter un budget en fonctionnement à l'équilibre.

Les démarches administratives obligatoires pour toute demande

La demande doit être effectuée à l'accueil de la mairie, sur simple courrier expliquant votre situation ou par mail.

Il vous sera remis un dossier type à compléter avec différentes pièces à fournir (avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire, les derniers relevés bancaires, le livret de famille, pièces justificatives des charges mensuelles).

Ces documents sont indispensables pour toute sollicitation financière du CCAS.

Ces documents devront être apportés lors d'un rendez-vous en présence du président et/ou de la Vice-Présidente et/ou d'un membre du CCAS.

Si la demande répond aux critères d'endettement, le dossier sera soumis pour avis lors d'un conseil d'administration du CCAS.

Les domaines d'intervention du CCAS

1 - FAMILLE :

Le CCAS souhaite faciliter l'accès des enfants de la commune aux activités socio-culturelles de l'agglomération.

A- Aide à l'enfance / jeunesse :

Pour les activités extrascolaires, périscolaires en partenariat avec les structures d'accueil : participations aux classes découvertes et pour des formations professionnelles spécifiques ou de suivi scolaire.

B- Difficultés financières

Le CCAS étudie absolument toutes les demandes d'aides.

- Aides diverses pour consommation des fluides (EDF, EAU, GAZ, CHAUFFAGE)
- Aides diverses liées au logement
- Bon alimentaire
- Bon essence

C- Relais avec les services sociaux du département

Dans un souci d'accompagner les citoyens en difficultés passagères le CCAS peut vous aider notamment dans vos démarches administratives.

2 - SENIORS : + de 60 ans

Le CCAS souhaite développer une attention particulière pour les séniors

Qui est concerné?

Les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans et inaptes au travail) résidant à leur domicile et/ou en situation de handicap.

Où s'inscrire?

Auprès de la mairie, par écrit, par téléphone ou par courriel.

A- Repas des ainés :

Ce moment convivial est offert par le CCAS aux séniors de plus de 75 ans qui résident à Remouillé et 80 ans pour les séniors partis dans les EHPAD (Aigrefeuille, La Planche et Vieillevigne).

Le CCAS peut vous orienter et vous soutenir auprès des différents partenaires :

- **Centre Médicosocial d'Aigrefeuille Sur Maine (CMS)** : assistantes sociales du Conseil Départemental.

- **Bailleurs sociaux et/ou propriétaires**
- **Vestiaire solidarité** : Vêtements pour tous, à des prix modiques.

- **Sèvre et Maine Emplois Solidaires (SEMES)** : association d'insertion

- **Restaurant du Cœur** : repas et aides administratives.

- **Secours populaire** : aide morale et matérielle, don de vêtements, jeux, etc.

- **Secours catholique** : aide morale et matérielle, don de vêtements, etc.

- **Mission Locale** : Insertion sociale pour les jeunes de 16 à 25 ans.

- **Centre Local d'information et de Coordination (CLIC)** : aide aux plus de 60 ans

D- Domiciliation :

La domiciliation permet aux personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

B- Colis de Noël :

Les colis de Noël sont distribués par les membres du CCAS aux personnes de 80 ans et plus, qui n'ont pu assister au repas des aînés.

C- Semaine Bleue - «365 jours pour agir, 7 jours pour le dire»

Le CCAS, dans le cadre de la Semaine Bleue, et en partenariat avec la commission intergénérationnelle de l'Agglomération organise chaque année plusieurs événements à destination des séniors : spectacle, randonnées, chorales, jeux de société, théâtre, dictée, etc.